



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 029-212901052-20231219-2023009000-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt trois

Présents : 27

Le 14 décembre

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 2

Convocation du Conseil
Municipal en date du
07.12.2023

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Arnaud BILLON qui a donné pouvoir à Nadine ABAZIOU, Ronan LUNVEN qui a donné pouvoir à Yvon BALANANT.

Secrétaire de séance : Sébastien JEZEQUEL.

N° D_2023-14-12-09

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2023 BAGAD LANDI - DEPLACEMENT A BSA

Rapporteur : Laurence CLAISSE

Vu l'avis favorable de la commission communale du 4 décembre 2023 ;

L'association Bagad Landivisiau a adressé une demande de subvention exceptionnelle à l'occasion de leur déplacement, à Bad Sooden Allendorf, du 17 au 22 mai 2023. Le montant sollicité est de 3 000 €.

Lors des manifestations sur place, 13 adhérents de l'association ont représenté la Ville et ont ainsi animé les festivités.

Les coûts de transport sont arrêtés à 2 440 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention couvrant les frais de transport à savoir 2 440 €.

Pour extrait conforme,

Landivisiau, le 14 décembre 2023

Le Maire,
Laurence CLAISSE

